



## Informations sur la qualité de l'eau potable en 2024

En qualité de distributeur d'eau et conformément à la législation, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable. Pour rappel, les analyses sont mises à jour régulièrement sur notre site [www.faoug.ch/eau-et-epuration](http://www.faoug.ch/eau-et-epuration).

### Provenance

L'eau qui alimente le réseau communal provient de la nappe phréatique. Actuellement, il n'existe pas de redondance sur un autre réseau en cas d'interruption. La Municipalité recherche des solutions pour trouver une deuxième source d'approvisionnement afin de pouvoir assurer cette redondance à l'avenir.

### Traitement

L'eau distribuée n'est pas traitée.

### Contrôles sanitaires

Plusieurs séries de prélèvements sont effectués par notre service des eaux tout au long de l'année, dans le but d'assurer un suivi de l'eau potable distribuée.

### Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

### Paramètres physico-chimiques

Le distributeur surveille dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de divers éléments tels que le fer, le silicium, le manganèse et les micropolluants. Le silicium est naturellement présent dans l'eau de la nappe, il est admis par l'autorité de contrôle que ce paramètre n'a pas besoin d'être rabattu. Une turbidité élevée, au-delà de 1 FNU, a été constatée au printemps. Elle a été rabattue par le rapprochement des séries de purges, mais n'est pas encore satisfaisante. Il est envisagé de retourner à des purges hebdomadaires.

Température	13.9 °C	Calcium	112.5 mg/l
pH	7.4	Magnésium	27.3 mg/l
Dureté totale	39.3 °f	Sodium	7.2 mg/l
Chlorures	16.3 mg/l	Fer	*0.070 mg/l
Nitrates	1.5 mg/l	Manganèse	5.3 µg/l
Sulfates	56.5 mg/l	Silicium	9.548 µg/l

na : non analysé  
valeur moyenne prélèvement d'automne (moyenne de l'année 9.5 mg/l)

Le tableau ci-dessus indique des valeurs moyennes pour l'année.

### Micropolluants :

Des traces de résidus de sous-produits médicamenteux ou phytosanitaires, sont mis en évidence dans certaines analyses, mais restent largement au-dessous des limites fixées par l'autorité sanitaire. Cas particulier du chlorothalonil : l'OSAV a publié une directive le 22 mai 2024, qui renseigne sur les valeurs maximales applicables aux métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable (0.1 µg/l). Cette directive prescrit, entre autres, d'informer les consommateurs des résultats d'analyse et des mesures prises. Deux métabolites sont suivis dans l'eau du puits, ils ont les valeurs moyennes suivantes :

R417888	<0.020	µg/l	R471811	0.796	µg/l	SYN57900	na	µg/l
---------	--------	------	---------	-------	------	----------	----	------

Le distributeur a entrepris une étude pour le raccordement de son réseau d'eau à l'association régionale ABV. Cette dernière, qui étudie aussi le moyen de baisser la teneur de ces métabolites dans ces eaux pour être en dessous du seuil légal, pourrait livrer de l'eau permettant de faire baisser les valeurs du tableau ci-dessus. Dans un deuxième temps, la possibilité de traiter les eaux du puits, sera aussi mise à l'étude.

### Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition au 078 919 07 99. En cas de problèmes, fuites ou accidents, vous pouvez vous adresser à l'administration communale ou, en dehors des heures de bureau, à la voirie au 079 477 56 94.



COMMUNE DE FAOUG

# Publication communale

Faoug, le 14 janvier 2025

---

## Votations du 9 février 2025

Lors de chaque votation, le Canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux membres du corps électoral. Le matériel des dernières votations est parvenu tardivement à certaines personnes. **Si, vous n'avez pas reçu votre matériel le 24 janvier 2024**, nous vous remercions d'aviser le bureau communal. Prière de ne pas nous contacter à ce sujet avant cette date.

---

## MEMO Déchets 2025

Nos déchets sont des ressources : préservons-les-ensemble. Evitons le gaspillage, triions et valorisons. Votre guide des déchets peut être retiré au guichet de l'administration communale dans sa version papier ou téléchargée dans sa version PDF :

[www.memodechets.ch/MemoDechets/Faoug](http://www.memodechets.ch/MemoDechets/Faoug)



Horaires d'ouverture habituels :

Lundi : de 07 h 30 à 09 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 30

Mardi : de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi : fermé

Jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi : fermé